

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2023

---

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 757)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° AS105

présenté par

Mme Rilhac, M. Bataillon, M. Bordat, Mme Calvez, Mme Chandler, Mme Clapot, Mme Colboc,  
Mme Delpech, Mme Dupont, M. Fait, M. Giraud, M. Marion, M. Mazars, Mme Melchior,  
Mme Panosyan-Bouvet, Mme Pompili, M. Pont, M. Sertin, M. Sorre, Mme Spillebout,  
Mme Rixain, M. Vuilletet et M. Vojetta

-----

### ARTICLE 5

À l'alinéa unique, substituer au mot :

« élèves »

le mot :

« enfants ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article L. 551-1 du code de l'éducation régit le cadre des activités périscolaires. Il convient donc d'utiliser le terme « enfants » en lieu et place du terme « élèves »